



Département : HAUTE-SAVOIE

Commune : SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

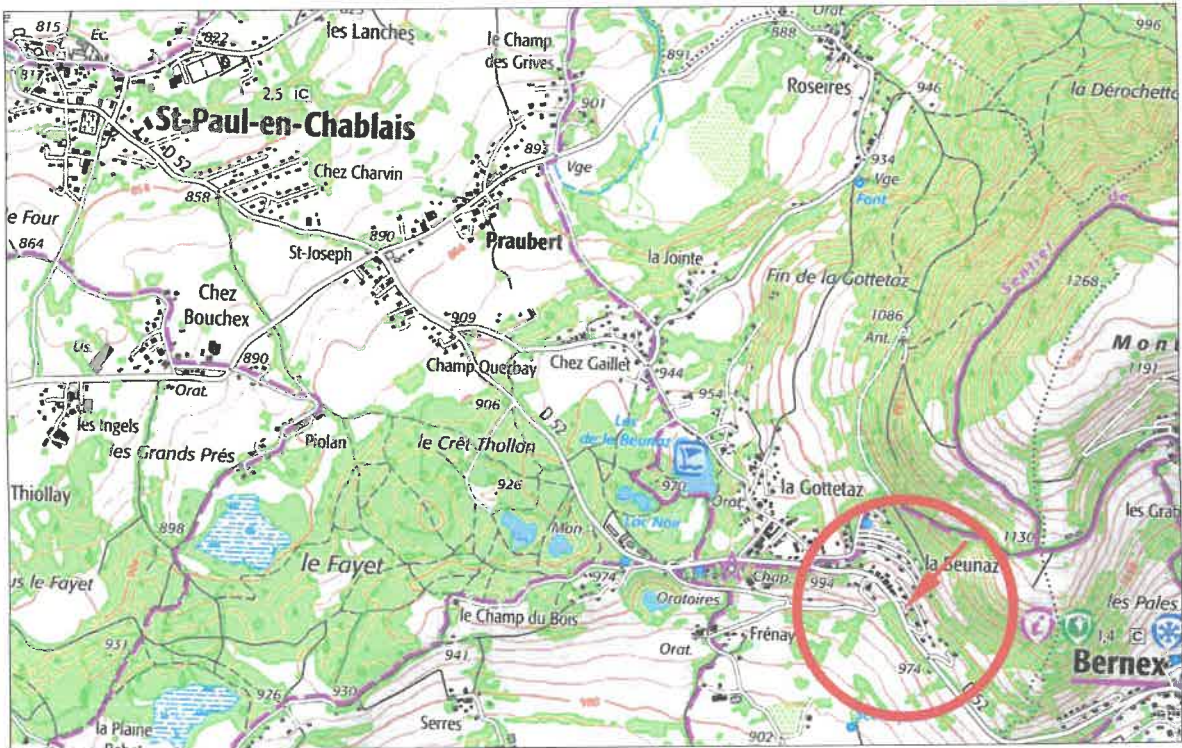
Lieu-dit : " La Beunaz "

Propriété de la Société Immobilière du Gavot

PLAN FONCIER de BORNAGE, de RECONNAISSANCE et de RETABLISSEMENT de LIMITES (a)

(a) Ce plan est une annexe du procès verbal de bornage du 14/10/2025 et ne peut pas être exploité sans celui-ci
En cas de limite commune avec une copropriété, le mandat provisoire donné au syndic ou au syndicat ne sera définitif qu'après délibération de l'Assemblée Générale

Plan de localisation du terrain
Sans échelle



Indices	Date	Observations	Par
A	16/01/2026	Plan initial établi suivant bornage du 14/10/2025	MP

74500	EVIAN LES BAINS	T 04 50 75 00 77	74110	MORZINE	T 04 50 79 07 51
74200	THONON LES BAINS	T 04 50 71 27 27	74160	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	T 04 50 49 02 04
74890	BONS EN CHABLAIS	T 04 50 36 39 04	74100	ANNEMASSE - JUVIGNY	T 04 80 95 76 31
74490	SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY	T 04 50 35 82 74	74270	FRANGY	T 04 50 32 26 12
74340	SAMOËNS	T 04 50 34 46 81	01280	PREVESSIN-MOENS	T 04 50 40 40 88

Propriété de la Société Immobilière du Gavot

Contenance cadastrale :

No 86	pour	00ha.11a.02
No 286	pour	00ha.00a.38
No 427	pour	00ha.03a.59
No 466	pour	00ha.06a.45

Contenance cadastrale totale: 00ha.21a.44

Contenance Cadastre : Contenance fiscale indiquée sur matrice cadastrale.
Superficie Arpentée : Résulte d'un calcul basé sur des repères de calage retrouvés sur les lieux et d'un bornage ne permettant pas de définir le périmètre complet de la parcelle.
Superficie Réelle : Résulte d'un calcul basé sur le bornage de la totalité du périmètre de la parcelle.

COORDONNEES LOCALES CENTIMETRIQUES			
MAT	X	Y	Type de point
100	1981799.63	5246879.31	Borne nouvelle
101	1981817.46	5246888.72	Pierre existante
102	1981827.75	5246868.88	Pierre existante
103	1981843.27	5246877.31	Pierre existante
104	1981828.35	5246906.16	Borne nouvelle
105	1981819.47	5246923.40	Borne nouvelle
106	1981803.12	5246928.67	Borne existante
107	1981798.91	5246931.44	Borne existante
108	1981788.24	5246935.94	Borne nouvelle
109	1981786.01	5246936.93	Borne nouvelle
110	1981787.53	5246934.10	Tige fer nouvelle
111	1981782.09	5246935.83	Tige fer nouvelle
112	1981769.17	5246936.17	Borne nouvelle
113	1981765.25	5246936.22	Non matérialisé
114	1981777.00	5246924.97	Non matérialisé
115	1981774.05	5246929.55	Angle clôture
116	1981778.73	5246922.59	Angle clôture
117	1981784.14	5246914.15	Angle clôture
118	1981788.82	5246905.33	Angle clôture
119	1981792.93	5246896.05	Angle clôture
200	1981829.16	5246904.59	Non matérialisé
201	1981793.13	5246933.88	Non matérialisé
202	1981788.09	5246906.72	Non matérialisé
203	1981814.83	5246887.34	Non matérialisé
300	1981832.23	5246866.68	Angle bâtiment
301	1981787.36	5246945.33	Angle bâtiment

LÉGENDE

	LIMITE DE PROPRIETE
	APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
	PROPOSITION D'ALIGNEMENT
No 123	NUMERO DU PLAN CADASTRAL
	BORNE(S), PIERRE(S) RETROUVÉE(S) LE 24/03/2023
	BORNE(S) POSÉE(S) LE 14/10/2025
	SPIT(S), PIQUET(S)
	MARQUE PEINTE
	MUR MITOYEN, PRIVATIF
	MUR, MUR BAHUT, MUR DE SOUTÈNEMENT
	ENROCHEMENT
	BORD DE TROTTOIR, CHAUSSEE
	CLÔTURE, POTEAUX
	BORD RUISSEAU, AXE RUISSEAU
	BÂTI DUR AVEC FAÎTAGE, BÂTI LÉGER
	TALUS PRONONCÉ
	HAIE EXISTANTE

*Rappel de servitude :

Aux termes de l'acte d'acquisition du bien objet des présentes, reçu par Maître Bernard FUMEX, notaire à EVIAN LES BAINS, le 4 août 1981, il a été stipulé ce qui suit littéralement rapporté :

"Il est ici rappelé la constitution de servitude qui a fait l'objet d'un acte reçu par Maître André DUCRET, notaire sus-nommé, les 18 et 23 août 1965, publié au bureau des hypothèques de THONON LES BAINS, le 9 novembre 1965, volume 1132, numero 13, ci-après littéralement rapporté :

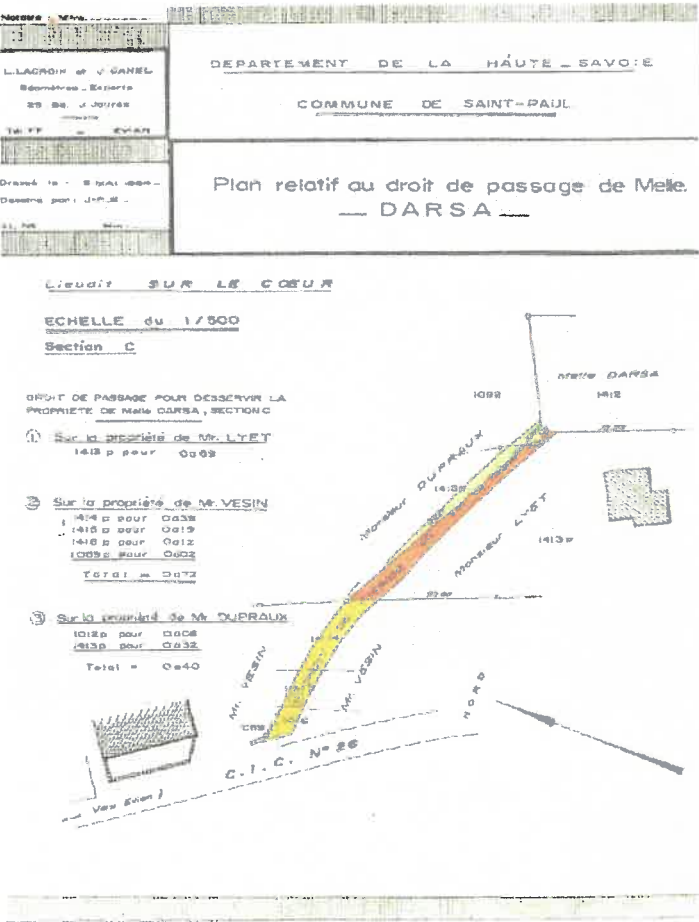
"Pour desservir la propriété sus désignée de Mlle DARSA à partir du chemin d'intérêt communal n° 26, M. VEZIN, M. LYET et Mme DUPRAUX constituent au profit de ladite parcelle une servitude perpétuelle de passage à tous usages d'une largeur de trois mètres dont l'assiette figure sous teinte jaune, orange et verte à un plan dressé par MM. LACROIX et CANEL géomètres qui est demeuré ci-annexé

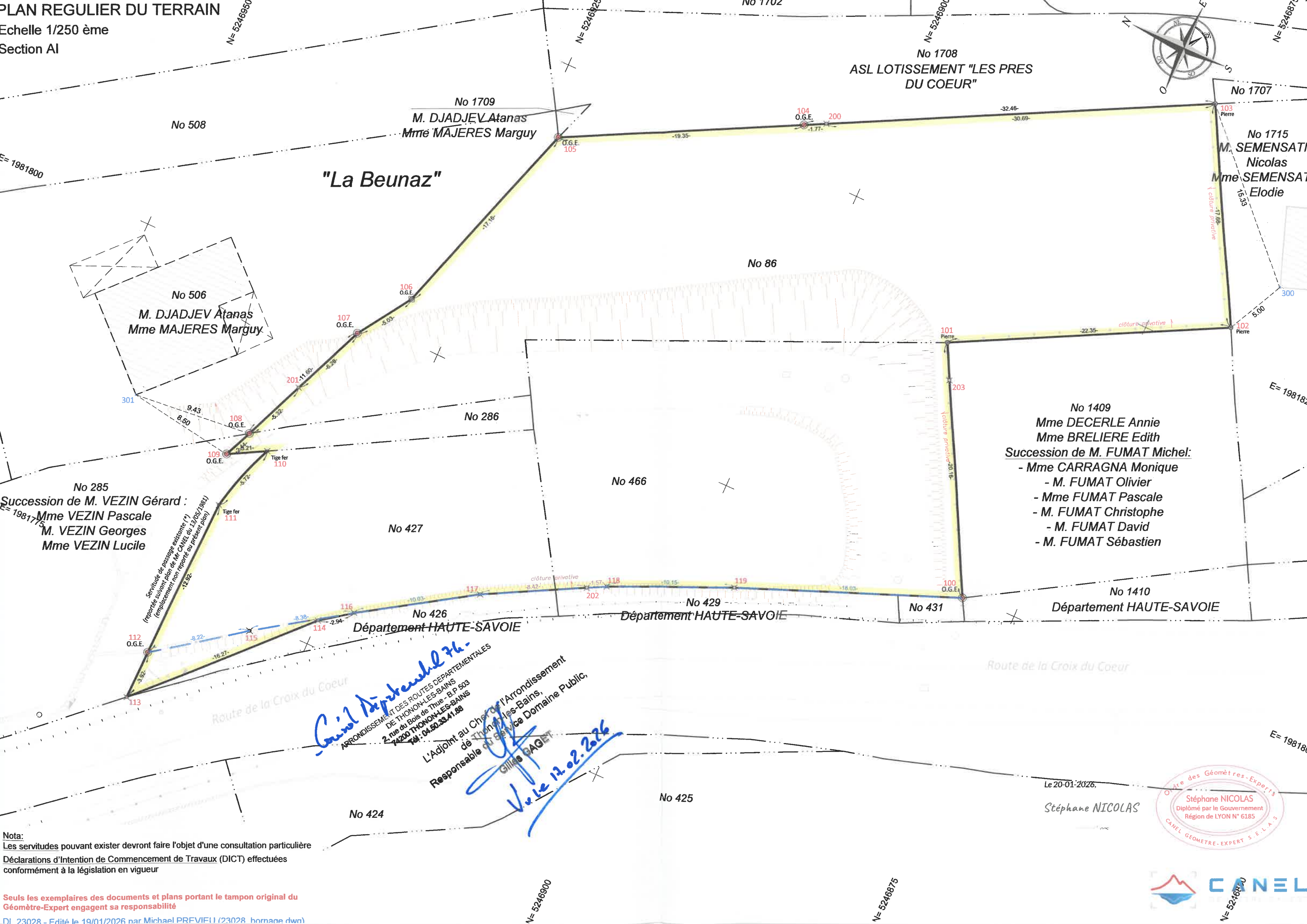
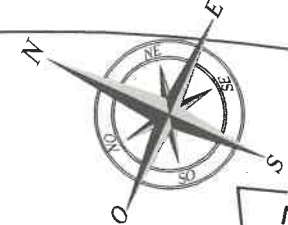
"A cet égard il est précisé par MM. VEZIN, LYET et Mme DUPRAUX qui acceptent chacun en ce qui le concerne le droit de passage ainsi constitué - que l'assiette dudit partage appartient, savoir :

"1° - la partie teinte en jaune au plan ci-annexé, soit une contenance de soixante-douze mètres carrés cadastrés section C sous les n°s 1414p (0 a 39 ca), 1415p (0 a 19 ca), 1416p (0 a 12 ca) et 1089p (0 a 02ca), à M. VEZIN pour l'avoir acquise avec d'autres immeubles de Mme Alice Melanie BLANC, sans profession, veuve de M. Fernand Felix CHAFFARD, suivant acte reçu par le notaire sousigné le trois octobre mil neuf cent cinquante-huit publié le quatre novembre suivant vol., 723 n° 7, étant précisé que c'est par erreur que le N°1416 ne figure pas audit acte qui a été dressé au vu d'extraits cadastraux alors qu'il résulte du plan ci-annexé que la parcelle dont s'agit était bien comprise dans la propriété acquise par M. VEZIN de Mme CHAFFARD

"2° - la partie teinte en orange au plan ci-annexé, soit une contenance de soixante-neuf mètres carrés cadastrés section C, sous le n° 1413, à M. LYET pour l'avoir acquis de Mlle Henriette Virginie VIOLLAZ, demeurant à SAINT PAUL EN CHABLAIS, suivant acte reçu par le notaire sousigné, le dix-sept mais mil neuf cent cinquante-deux publié le huit mai suivant volume 495 n° 74

"3° - Et la partie teinte en verte au plan ci-annexé, soit une contenance de quarante mètres carrés cadastrés section C, sous les n°s 1012p (0a 08 Ca) et 1413p (0a 32ca), à Mme DUPRAUX pour l'avoir recueillie dans la succession de M. Amédée Célestin BIRRAUX son père, en son vivant cultivateur, demeurant à SAINT PAUL EN CHABLAIS, décédé intestat le vingt-quatre juillet mil neuf cent quarante-neuf, dont elle était seule héritière sous réserve de l'usufruit de Mme Philomène Hélène CURDY, sa veuve, décédée le vingt-trois février mil neuf cent cinquante-cinq."





No 508
No 1709
M. DJADJEV Atanas
Mme MAJERES Marguy
"La Beunaz"

No 1702
No 1708
ASL LOTISSEMENT "LES PRES
DU COEUR"

No 1715
M. SEMENSATIS
Nicolas
Mme SEMENSATI
Elodie

No 506
M. DJADJEV Atanas
Mme MAJERES Marguy

No 1409
Mme DECERLE Annie
Mme BRELIERE Edith
Succession de M. FUMAT Michel:
- Mme CARRAGNA Monique
- M. FUMAT Olivier
- Mme FUMAT Pascale
- M. FUMAT Christophe
- M. FUMAT David
- M. FUMAT Sébastien

No 285
Succession de M. VEZIN Gérard :
Mme VEZIN Pascale
M. VEZIN Georges
Mme VEZIN Lucile

Service Départemental 76
ARRONDISSEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES
DE THONON-LES-BAINS
2 rue du Bois de Thue - B.P. 503
74200 THONON-LES-BAINS
Tél : 04.50.33.41.88
L'Adjoint au Chef de l'Arrondissement
de Thonon-les-Bains,
Responsable du Service Domaine Public,
Gilles GAGET
Vu le 12.02.2026

Nota:
Les servitudes pouvant exister devront faire l'objet d'une consultation particulière
Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) effectuées
conformément à la législation en vigueur

